

# La vie (à) Bény de la famille Buard autour de Jean Joseph

Fabien Almanzy

## ▶ To cite this version:

Fabien Almanzy. La vie (à) Bény de la famille Buard autour de Jean Joseph. Histoire. 2019. dumas-02321078

# HAL Id: dumas-02321078 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02321078v1

Submitted on 20 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





Année universitaire 2018/2019

# La vie (à) Bény de la famille BUARD autour de Jean Joseph

Par Fabien ALMANZY – Promotion Decanemausus

D.U. Généalogie et Histoire des famillesSous la direction de Mr Stéphane COSSON – Professeur de Généalogie

#### **SUJET DU MEMOIRE**

« Sera choisi un couple au hasard marié entre 1833 et 1842 pour lequel il faudra remonter trois générations pour un des époux et donner l'ensemble des descendants sur deux générations. Il faudra rechercher un maximum de documents différents (Etat Civil, archives religieuses, cadastre, recensement, notaire, armée, hypothèque, succession...) si possible, faire un historique de la commune de résidence du couple choisi, réaliser l'arbre généalogique en fichier GEDCOM et expliciter la méthode de recherche et de travail. »

#### **SOMMAIRE**

- I Introduction
- II Histoire de Bény, lieu de résidence du couple
- III Généalogie de la famille à partir du couple de départ BUARD/NALLET
- IV Arbre(s)
- V Annexes
- VI Conclusion Méthode Remerciements

#### I - Introduction

Le sujet semble on ne peut plus simple. Trouver un couple qui se marie dans une décennie précise. Mais le choix est d'autant plus difficile qu'il est extrêmement vaste. Que choisir, ou plutôt qui choisir ?

La première réponse qui vient à l'esprit est une évidence. Je n'ai jamais travaillé mon arbre familial et je connais au moins deux personnes qui seraient ravis de voir la généalogie familiale se créer. Toutefois, cet acte de recherche, je voudrais en faire un acte de partage avec ces personnes, que ce soit dans la recherche ou la découverte. Et commencer à la base. Ressortir les documents de famille, écouter les témoignages des aïeuls.

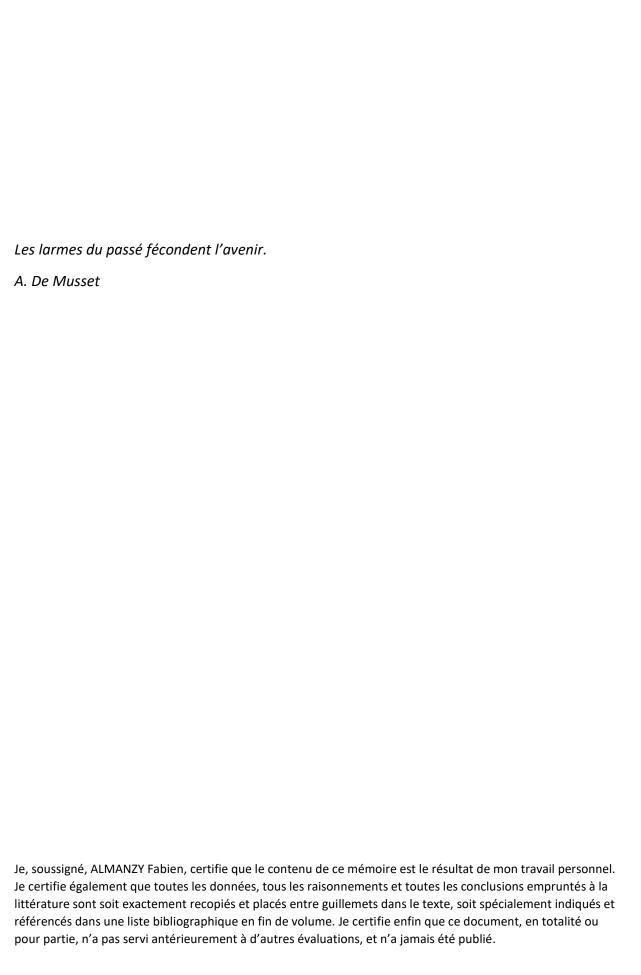
Or ces recherches commencent avec un couple au début du XIXème siècle. Alors, certes, il aurait été possible de remonter vite à un couple qui rentrerait dans le cadre. Mais cela irait à l'encontre d'un des cadres de la généalogie : le rapport au temps. Ce temps consacré à la recherche est long, contrairement à tout ce qui se fait actuellement où l'instantané prédomine. Et je ne voulais pas donner une fausse impression de généalogie, immédiate et aisée.

De plus, parmi les proches amis de ma mère, une personne s'intéresse depuis un petit moment à sa propre généalogie et a réussi à mener à bien un grand nombre de recherches. Cette personne m'a permis, au tout début de ma formation, de rencontrer des passionnés qui gèrent un petit club et qui font tout pour partager leur passion en aidant à retrouver les ascendants. Toutefois, son souhait n'est pas de mettre simplement des noms et des dates dans une case mais de connaître aussi les événements de la vie de ses ancêtres.

Du coup, une fois cet après-midi passée à échanger et à partager, le choix me parut simple. D'autant plus simple que cette personne a partagé et donné de son temps pour ma famille ; il me semblait maintenant évident de lui rendre la pareille. Et elle n'hésita pas à me donner son accord quand je lui présentais mon souhait.

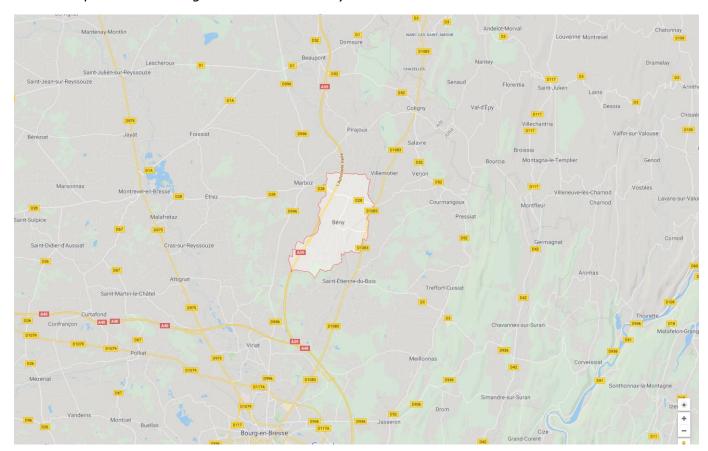
Le principal écueil de cette recherche est la localisation. Le département de l'Ain. Pas la porte à côté pour rechercher les documents qui seront nécessaires à l'écriture. Mais après consultation des archives numérisées et conseil et avis de mon directeur de recherches, je me lançai.

Comme il se devait, les recherches furent bonnes certains jours, médiocres d'autres. Mais la possibilité de partager les découvertes et de voir l'intérêt grandir de mois en mois avec des échanges de plus en plus nombreux avec les différentes personnes impliquées dans ce travail effacèrent les rares désillusions rencontrées. Jusqu'au « pèlerinage » en terre de Bresse où j'eus la chance d'être reçu et aidé de la plus belle façon. Alors si le but premier est avant tout universitaire, voyez en ces prochaines lignes le résultat d'un partage qui va bien au-delà de la généalogie pure.



# II - Histoire de Bény, lieu de résidence du couple

D'après les écrits du chanoine Léon JOLY, aumônier de la paroisse de Bourg, natif de Bény au lieu-dit le Poiziat, qui a écrit une courte monographie sur le village ainsi qu'un ouvrage plus détaillé sur la période révolutionnaire, sobrement intitulé La paroisse de Bény pendant la Révolution en 1924. Il est à noter qu'il a été membre de la société Gorini, revue d'histoire ecclésiastique et d'archéologie du diocèse du Belley.



Google Maps - Capture d'écran

Le village de Bény est une commune du département de l'Ain, en Bresse, situé au nord de Bourg-en-Bresse dont la première mention est faite au XIIIème siècle par l'archevêque de Lyon puis un premier acte est écrit le 17 mai 1438 par Jean Olivier, curé, qui passe une transaction avec les habitants. Son ancienne dénomination est Saint-Vincent des Bois, puis Bennes, Bennis ou encore Beiny, au grand désarroi du chanoine qui regrette dans son écrit que les habitants de la paroisse ne suivent pas l'exemple de la commune limitrophe de Saint-Etienne du Bois qui a gardé le nom de son patron. Avant la Révolution, Bény est une communauté dépendante de la seigneurie de Montrevel (situé à l'ouest) et du baillage de Bresse. Les affaires de justice se traitaient à la baronnie de Marboz. Au XXème, il est décrit comme un modeste village rural, un peu à l'écart des grandes routes. Ses habitants sont les Bénéens et les Bénéennes.

Ce village n'a jamais formé une seigneurie à part entière. Son actuel territoire était divisé en six fiefs au XVIIème siècle :

- Pélagey au nord de la commune, aujourd'hui ferme importante sur la D28. Cette ancienne seigneurie était une maison forte sans justice des sires de Coligny puis du seigneur de Domsure en 1748.
- Dananche situé juste à côté de la première, était une seigneurie de moyenne et basse justice possédée au XIIIème siècle par une famille éponyme faisant suite aux sires de Coligny. Passée par plusieurs mains, elle est divisée en plusieurs domaines après la Révolution.
- Marmont (en Revermont) est un fief de même origine, situé au sud-ouest de la commune actuelle, vendu en 1289 à la famille d'Andelot par le duc Robert II de Bourgogne et divisé lui aussi en plusieurs domaines après la révolution. Aujourd'hui, le manoir subsiste et est inscrit à l'inventaire des monuments historiques<sup>1</sup> en tant que bâtiment à pans de bois typique de l'architecture bressane.
- Dortans, au centre de la commune, La Vavre, situé à l'est et Véron situé au sud-est ne sont plus que des fermes à la Révolution.

Toutefois, jamais aucune des familles nobles ne séjournait à Bény et, hormis le manoir, il ne reste rien des demeures féodales, toutes transformées en fermes au fil du temps. Aucun blason du village n'a été trouvé.

En ce qui concerne la gestion de la paroisse, il semblerait que l'église et le presbytère aient toujours été bien tenus, comme le prouverait la visite en 1656 de Monseigneur Camille de Neuville qui recueille les propos des paroissiens « fort satisfaits du curé et du vicaire ».

Durant la période révolutionnaire, les offices étaient célébrés dans la chapelle de Pélagey qui fut finalement détruite en mars 1792. Les offices se tinrent dans quelques maisons particulières mais irrégulièrement pendant la Terreur.

Après le Concordat, un prêtre du nom de Jean-Louis Renoud-Camus s'installe à Bény et fonde une école presbytérale en 1820. L'église fut rebâtie en partie dans les années qui suivirent alors que celle-ci est réouverte au culte depuis 1803. En effet, le clocher avait été détruit en février 1794 et la population du moment, environ 1200 âmes, ne tenait pas à l'intérieur. Toutefois, la fin des travaux s'acheva en 1846 et coûta environ 10000 francs et la restauration complète de la nef se finit en 1881 pour la somme totale de 24125 francs. Un quart de la somme vint de bienfaiteurs, dont 1000 francs donnés par le curé en personne. Quant aux cloches, bénies et installées le 26 septembre 1859, il arriva un petit incident lors de l'installation de Rosalie, la plus grosse des cloches, qui est relaté dans le compte-rendu du curé Million, cité dans l'ouvrage du chanoine Joly : « Comme les ouvriers se pressaient de les monter après la cérémonie de la bénédiction, et lorsqu'on était sur le point de mettre la grosse dans le beffroi, une barre en bois du treuil se casse et la cloche tombe avec un fracas épouvantable [...] et s'effondre dans l'église. »

Durant le XIXème et une grande partie du XXème siècle, la population diminue jusqu'à atteindre 503 habitants en 1975. Aujourd'hui, la commune compte 731 habitants<sup>2</sup> et selon

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Notice n° PA00116616, base Mérimée

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Recensement de 2014

les statistiques de l'INSEE, les retraités représentent presque 30% de la population totale de la commune alors que les agriculteurs seulement 2% de cette même population.

Un dernier fait divers à propos de la commune : c'est au lieu-dit du Moulin-des-Ponts que Maryse Hilsz, pionnière de l'aviation française et résistante, s'écrasa avec trois autres sous-lieutenants le 30 janvier 1946.<sup>3</sup>

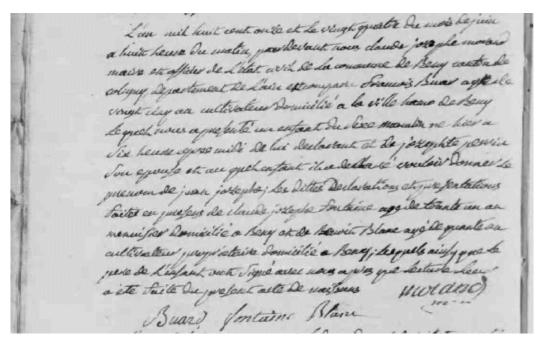
.

 $<sup>^3</sup>$  https://www.air-journal.fr/2011-01-30-le-30-janvier-1946-dans-le-ciel-maryse-hilsz-perit-dans-un-accident-d'avion-524065.html

# III - Généalogie de la famille à partir du couple de départ BUARD/NALLET

# 1. Jean Joseph BUARD

Naissance le 23/06/1811 à Bény (La Ville)



Etat civil de l'Ain – Archives numérisées

Le 24/06/1811, à huit heures du matin, Claude Jozephe MORAND, maire de la commune de Bény, reçoit François BUARD, 25 ans, père de l'enfant. La mère de l'enfant est Jozephte PERRIN. Le père présente cette naissance en présence de deux témoins habitants de Bény, Claude Jozephe FONTAINE, 31 ans, menuisier et Benoît BLANC, cultivateur. Ces deux témoins ainsi que le père signent avec le maire.

Concernant son parcours militaire, la liste du contingent de l'année 1831, correspondant à l'année de la classe de Jean Joseph, n'a pas été trouvée, les archives étant lacunaires à partir de cette année-là jusqu'en 1836.

Au cours de sa vie, il a fait quelques transactions, la plupart avec participation d'un ou de plusieurs de ses enfants. Le 15/11/1859, devant Me DUPRE, notaire à Marboz,<sup>4</sup> il achète au couple Joseph ROZIER et Marie Julie PERDRIX ainsi qu'à Célestin JACQUET et François MOTHION, époux de Marie Clémence JACQUET, un pré dit des Ponts sur la commune de Villemotier d'une contenance de dix ares environ pour la somme de 260 francs, payée au vendeur immédiatement, dont 200 francs par Jean Joseph. La moitié lui échoit en pleine propriété et l'autre moitié en jouissance pendant sa vie. Ses deux enfants, Hippolyte et François Constantin, obtiennent la nue-propriété de cette moitié.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> AD 01 – Transcriptions – Bureau de Bourg – Volume 375 Article 26

Une nouvelle vente est faite le 30/03/1861 devant Me CHAMBARD, notaire à Saint-Etienne du Bois,<sup>5</sup> par Jean Joseph et ses deux enfants à Marianne NALLET, veuve de Charles BLANC. Elle consiste en un petit bâtiment situé à Lyonnière, des terres, prés et bois pâture. Ces items proviennent pour les enfants de la succession de leur mère Marie Anne NALLET et des volontés testamentaires de cette dernière qui a donné la jouissance pour moitié à son époux, testament passé chez Me GUICHON, notaire à Marboz. La somme de la transaction s'élève à 1700 francs que l'acquéreur promet de payer en six années et six termes dont le premier sera le 25/12/1861.

Une dernière transaction est faite le 03/01/1865 devant Me DUPRE, notaire à Marboz,<sup>6</sup> par lui et son fils Hippolyte. Ils achètent à Joseph Marie BLANC et à sa femme Marie Virginie FAVIER un pré et une terre d'une contenance de soixante ares environ, le tout situé aux Vavres à Bény pour la somme de 1800 francs. Il est précisé que la somme a déjà été réglée antérieurement à hauteur de 360 francs par Jean Joseph qui acquiert l'usufruit de la moitié et le surplus payé par Hippolyte qui obtient l'autre moitié ainsi que la nue-propriété de l'ensemble.

# Décès le 18/11/1877 à Bény (La Ville)

	*" 0 *
	196 - 189
DÉCES  de  Duard  an- reseph.	Car mil huit cent soixante-dix-cept, et le cit settly du mois de service de la constant nous et constant de Maire les sonctions d'Ossier de Cetat civil de la constant d'April de Crim, ont comparu departement de Crim, ont comparu antique de de des de persone de comparu de de décèté : 2º persone de de des de constant que de de constant que de de decèté : 2º persone de de decèté : 2º persone de de des de constant que de de de constant que de
	agé descrits de soit seur profession de sufficie frees domicilie al la sufficie de soit seur profession de sufficie frees de suit de suit seur suit seur de suit seur seur seur seur seur seur seur seur
1	Burn Roline Parily

Etat Civil de l'Ain – Archives numérisées

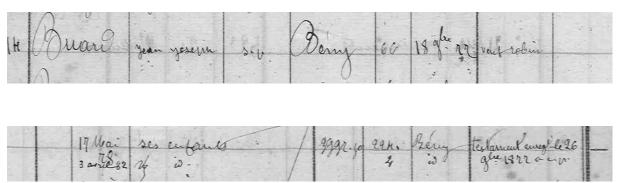
Son décès est déclaré le 19/11/1877 à sept heures du matin par Hippolyte BUARD, son fils, cultivateur, résidant à Bény (la Ville) et par Eugène ROBIN, son beau-frère, lui aussi cultivateur et résidant à la Ville commune de Bény devant Pierre-Joseph PERDRIX, maire de

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> AD 01 – Transcriptions – Bureau de Bourg – Volume 406 Article 140

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> AD 01 – Transcriptions – Bureau de Bourg – Volume 488 Article 121

la commune. Il est annoncé qu'il est décédé la veille à neuf heures du matin à son domicile. Le maire et les déclarants signent l'acte. Il est aussi mentionné qu'il est veuf de Marie Justine ROBIN. Sa mère est nommée Marie Josephte dans cet acte.

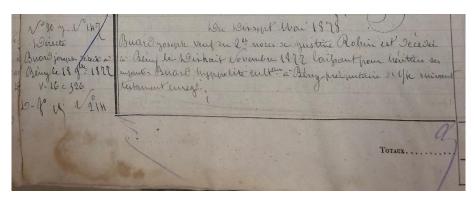
## Table des successions et absence-bureau de Coligny



Archives départementales de l'Ain – Tables numérisées

Il apparaît non pas une déclaration de succession, mais deux, ainsi qu'un testament enregistré le 26/11/1877 soit quelques jours après son décès. Ce testament, où le nom du notaire n'est pas mentionné, n'a pas été retrouvé.

# DS du 17/05/1878

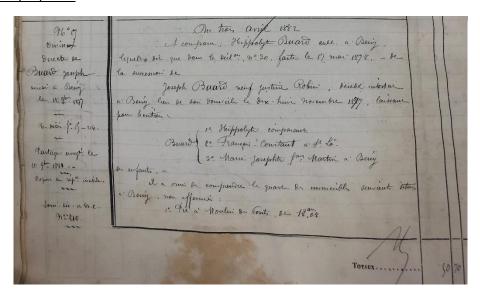


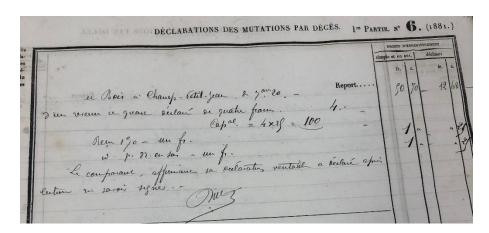
registrements sont faits s fettres; chaque décla- témargée du nom, des			DROITS PENNEG	decimes.
, du domicife du dé- la date du décès, et du du livre à souche des			fr. c. 428 60	1r.   c.
4.	anand marie Josephte cultie a Oserny	Report	1 120 1	12
	Buan constantin employe in telegraphe a St- So;			
c 203	to you comprend	- Mu		
c 201	Mobiler (argent of cream s'elevant suivant inven	3997.25		1
		3))(	1 HO	10
110	120 dem: giverante &		1	-
N= 25	Smucilles a - Beny & Villemoti	2r		
18	1/4 100 pri moulin der proute de Villandier	w:	3.4	
	Whe To ro bois change well-year a Merry	7 (000		1
	- 10 60 bois change clevient ?	-)	2.50	
	- 17 20 terre les tempes		6.4	
	66 terre le champ	) - 9	0.4	11
	. g go. terre a la ville		5. "	1
			HO. 4	1
	(-)		Hs	45
	117 me i		12	11
	, 29 to tere les terrier		60	11
	10 10 batuents of jardina laville			1
-	In 60 400 Deur hectares Six ares qual every	LUCK .	0 11 91	11
	Lev. Lour cent Vingt quate + Vingt Cing Cent	-	2 H.25	
	lev: Helix cent vings of his contrint Vings ling	. 56	06.25	Lolar
	Carried: Cing will six cent six 4 Vingt ling			5680
1	Mo Alle: linguante seif Vingt & Africa suice après lecture par le 8º Briano to	murolite opini	a six	-+1
	miles après lecture par le 1- duite	111		3 - 13

AD 01 – Bureau de Coligny – MD61

Sur cette première DS, faite par Hippolyte BUARD, son fils, nous trouvons ses héritiers, ses trois enfants (deux garçons et une fille), ainsi que le fait qu'il a été marié deux fois. Il est fait mention des terres dont il est propriétaire et est signalé un inventaire passé chez Me DUPRE, enregistré le 19/02/1878 pour un total de capital de 5606,25 francs.

#### DS du 03/04/1882





AD 01 - Bureau de Coligny - MD63

La deuxième DS, aussi faite par Hippolyte BUARD, rappelle les informations de la première et ajoute deux petites terres « oubliées » lors de la première déclaration.



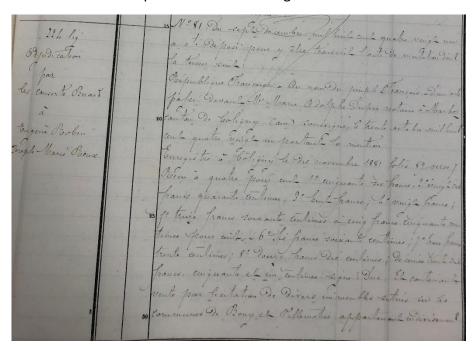
AD 01 – 3 E 15815 n°51 page 1/10

Pour cet inventaire, des trois enfants, seul Hippolyte est présent en personne. Marie-Josephte est représentée par son oncle et tuteur, Eugène ROBIN, et François Joseph Constantin ainsi que son épouse Eliza LECHEVALLIER, habitants à Saint-Lô, sont représentés par Joseph Henry NALLET, clerc de notaire, constitué par procuration chez Me GUILLERMIN, notaire à Saint-Lô. <sup>7</sup> Cet inventaire est rédigé chez Hippolyte, à Bény, où Jean Joseph résidait et est décédé. Le greffier de la justice de paix du canton de Colligny, Mr DAUJAT, a été agréé par toutes les parties. Le dernier signataire, François GIROUD, menuisier à Marboz, est cité comme témoin.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Copie de l'acte attachée à l'inventaire, voir annexe 1.

La première pièce à être inventoriée est une chambre, ensuite la cuisine, une deuxième chambre située au midi, l'évier, le grenier et enfin ce qui se trouve autour des bâtiments et dans l'écurie. L'ensemble de ces biens, meubles et animaux, est estimé à 1934,25 francs. De plus, Hippolyte déclare les sommes possédées par son père à son décès et énumère les dettes passives. Il est possible de voir les annotations « payé » devant les différents items au fur et à mesure que celles-ci ont été réglées. <sup>8</sup> Après l'acte ont été ajoutés de nouvelles dettes et des actes de propriété dont il n'a pas été fait mention en premier lieu.

La succession donne lieu à une licitation par jugement du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Bourg le 03/12/1880. Ce document n'a pu être retrouvé dans la série U mais la transcription des hypothèques pour l'adjudication qui résulte de cette licitation retranscrit en partie cet acte. Il est question de vendre les biens appartenant en indivision aux deux frères ainsi qu'à leur sœur consanguine.



AD 01 – Transcriptions- Bureau de Bourg – Volume 884 Article 81

Le tribunal nomme Me CRUCHELAT comme expert en charge de savoir si les biens sont partageables ou doivent être licités. Le 06/06/1881, l'expert ordonne la licitation, homologuée par le tribunal le 07/07/1881 qui nomme Me DUPRE, notaire à Marboz, pour établir le cahier des charges.

L'établissement de ce cahier des charges permet de faire le bilan des biens immeubles possédés par Jean Joseph à son décès. Il y a un total de 8 items, 7 sur la commune de Bény et un dernier sur la commune voisine de Villemotier. Tous les biens sont donnés avec la section d'emplacement ainsi qu'avec leur numéro respectif. De plus, il est indiqué l'origine de la propriété ainsi que la date et le notaire ayant rédigé l'acte.

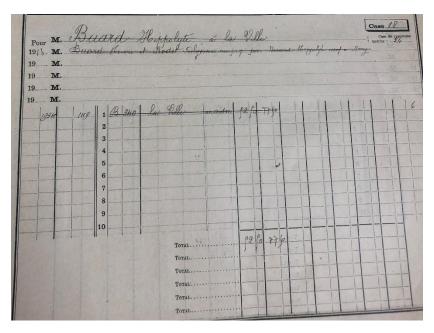
-

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Annexe 2

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Toutefois, les raisons menant à ce choix ne sont pas explicitées.

L'adjudication est fixée au 30/10/1881 et chaque item sera tranchée à l'extinction de trois bougies allumées successivement. A la fin du cahier des charges est indiqué la mise à prix de chaque lot.

Les enchères ne trouvent preneurs que pour les lots n°6, 7 et 8. A partir de là, il reste à savoir ce que deviennent les lots qui n'ont pas été vendus, notamment le premier lot où se situe la maison, section B n° 340 sur le cadastre. Or, la mention de ce lot apparaît sur une matrice cadastrale au nom d'Hippolyte.



AD 01 - 3 P 320

Aucun élément de jugement, de rachat ou de mutation n'a été trouvé pour expliquer le fait que ce soit Hippolyte qui devienne propriétaire de cette maison après l'adjudication. Il a apparemment récupéré certaines terres car une mutation de la case section B n°293, qui faisait partie du lot 5 non adjugé, est présente en 1913 à son nom. Même s'il paraît évident que ce soit lui qui reprenne la ferme familiale étant donné que son frère vit dans la Manche et que sa sœur consanguine est mariée, la nature de la relation entre eux n'est pas connue. Reste à savoir si l'avis d'expertise ayant conduit à l'adjudication est le fait de désaccords dans la fratrie ou si Joseph Henry NALLET qui a les pouvoirs de François Constantin pour le règlement de la succession a joué un quelconque rôle dans cette issue.

<sup>11</sup> AD - 3 P 318

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Annexe 8

#### 2. Marie Anne NALLET

Naissance le 21/11/1811 à Saint-Etienne du Bois

	2
Main ame Lan dif built unt ourse it le fo	10 1
Main ame 1 1.01. 1 1 mg the	1 1
The trust owne wie f	ing!
Multet and your and out	/
market of the land	heures
1. un du mon de morumore, aus	
Mullet and war de novembre, ations of	Seculiale
Comment of the second	Lines 1
w. I we suggest us four	
regues with the second	10
Ola. I Station de la Count	num
Doficer de Letat und de Co com	10
A note 1 15 to the low	
Left theme Du Bois bunton	1
trefort devent in ent de duing &	10 de 11
Compare Sand francis for	No.
Louisure Julia	7
Thomas Mallet wethis atom de	ereura
Manuar Vallet weller af ar	
1 the ment be	ywe !
alunewiese funde comment	
Thomas Malet wells about to obyonorien further commune to mouse a present sur infant dente	
from a present un enfun de for	10/
mounty of all he	ne
funcion we upour de la ser and it	100
punum 1 1. 1. 1 Januar II	
Que Mution de his declarams de la Mairence Mallet Son Govers, de La Jones Consors de	Luce
ou rolation in the Inoruse &	ew
Laurence Mallet Son pour	w
a dicterior 1 1 Pour lors de	100
and out to Lutare fortors of	Landelle
1 Marie ann	2-1
les menores de mar	eles.
presentation et destaration pa	1.1
musentalion 1 1 1 100	o felo
I Saude of are	Un 11.5
presentation et desturation presentation de Charles de Charles Mallet et de Martin de charfar	name
de charles Mallet et de Marion onder pour alle une de directe une	+tone
de charles 11 de Nav	2000
onder pour cell con a de desfar Lux gens de labour dest une	Commercia
once for il we deror wie	9000
I man de la poeter	la
and gire of the trust on	res
I wrome learn to meros 101	1 : 0
Lux gens de la be entre de la ser les des	any +
per et la terroine qui ont des	lucture
per et la terroins epir out des	2
www.tijt	MINIO
huver o legan	ques
202	

Etat Civil de l'Ain – Archives numérisées

Le 21/11/1811, à trois heures de l'après-midi, Jean-Baptiste PIQUET, maire de la commune de Saint-Etienne du Bois, reçoit Claude-François NALLET, demeurant au lieu-dit Lyonnières, père de l'enfant. La mère de l'enfant est Laurence NALLET, son épouse. Le père présente cette naissance en présence de Claude François NALLET, fils de Charles et de Martin NALLET, gens de labeur, oncles par alliance de l'enfant, tous deux habitants du même lieu-dit Lyonnières. Ces deux témoins ainsi que le père ne savent pas signer, seul le maire paraphe l'acte.

# <u>Décès le 27/07/1847 à Bény</u>

. 1.	CAN mil huit cent quarante-sept, et le vings heis du mois à ficilles
Nº 14.	Ess mil huit cent quarante-sept, et le
DÉCÈS	remplissant en quality de Maire
	es fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Lesay
wile .	canton de Coligies de département de l'Ain, ont comparu
Wallet,	· Jean - youth & Guard - age do trente dia ans, profession
	to cultidated - domicilie à Beny moire de la dicidée;
Marie- Ome	Joseph - Narie derrin agé de trente sepet ans, profession
	to the stituture - domicilie à a minu lieu present de la décidée;
100	esquels nous ont déclaré que Marie-come Mallet - domicilies gres de l'ente sup aux , profession de cultivatrice domicilies
	Bery ( itaville) neza Saint Stance Du Bois Ale
	er Defunts frameris Malles es Laurence Maller 28 -
	Semme Ofperinies Comparant
	Postoguesion
	st décédé « en cette commune, et au domicile de son maké.
	e Marie vings-sept _ du mois de fuillet à descu
	eure - du excelle , ainsi que nous nous en sommes assuré. Et sur-
	e-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet le présent Acte de
The state of	lécès, dont nous arons fait lecture aux déclarants qui — ont signé avec nous.
	lucia Do
	3 / Quaid
	motorio
	m, ti

Etat civil de l'Ain – Archives numérisées

Son décès est déclaré le 28/07/1847 à neuf heures du matin par Jean-Joseph BUARD, cultivateur, son mari et par Joseph-Marie PERRIN, instituteur, parent de la décédée, tous deux domiciliés à Bény devant Joseph MORAND, maire de la commune. Il est annoncé qu'elle est décédée la veille au domicile de son mari à demi heure du matin. Le maire et les déclarants signent l'acte. Son père est nommé François dans cet acte.

# Table des successions et absence – bureau de Coligny

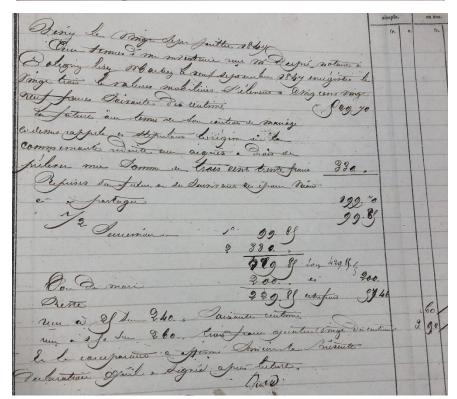
, and	INDI	VIDUS DÉC	ÉDÉS OU	DÉCL	ARÉS ABSE	NS, alphabétique		DATES des décès	ai le ou l	IQUER décédé l'absent libataire,	APPOSITIONS BE SCELLÉS.  DATE	DE SCRILIA.	TUTELL ET CURATEI
NOMS.	PRÉS	OMS,	PRO	PESSIONS.	DOMICILES.	Teservie '		'envoi ession.  veuf ou marié, es s'il a des enfans.		de Fenregistrement.	de Fenregistrement.	de Tenregistreme	
Val	let	anne)	Mario	0		Beny in a	36 ans	Fjiilst	1 16				
INVENT	AIRES.	VENTES DE	MEUBLES.	svećao da semnier	DATES	NO	OMS,	Sur, NEEP	BIE	NS DÉCI	LARÉS.	OBSERVAT	1088
de de arresitement.	nontant de l'évaluation.	DATE de Cenregistremed.	de la vente.	destructes a ché relaté. des successions des successions des successions de ché relaté.		PRÉNOMS ET DENE donstaires (non alpha	on légatair	# ).	VALEUR du mobilier, argent, rentes et créances.	des immenbles.	struation des immenbles,	dane lesquelles on ind date de certificat d' n'existe pas de biens reuroi de l'ericle, décèdée seuit son de l'erroudinsement du lu	iquees, soit la indigence, s'il , suit celle du si la personne micile hors de
	589.40				117.	Buard Jean j	1		4805			Rois Gu	2:10.

Archives départementales de l'Ain – Tables numérisées

Il est noté un inventaire en date du 29/09/1847 (en réalité le 09/09/1847) avec le montant de l'évaluation (529,70 francs). La déclaration de succession est en date du 11/01/1848. Les héritiers mentionnés sont son mari ainsi que ses enfants mineurs.

#### DS du 11/01/1848

Severto 11	Quinfun James Jacobs Descera entiratura
Os - viene a para i pour	Quaintam Mem Harps Trevers culinature or
Onne Wane	Pring
Malley	agenout a son now personnel land come donations
le ton Total Diene	be to a fine i apic nommer to femme I'm Domme de
	Della cente frances como samois de luis contra de maringe
l. 2r tuites reser	um m. Baramban notains & traine be sir auf
	Timber 1838 Que comme Son Ligatoria d'in matte
	en usufrice our term de seu lissament un m Gruissen
	nation : mhailes le vinet de terries 289 a emigratu le quatare
	notice. Thailay be ringe to formed 899 aming the le quality
	to enow an own so comme letter legal as Boursanton
	a stoppolin Decard se infair momens Bruk
	Similar a de la definice Danne pum me maitité
	Le coul a fair le Dilaration Inisante:
	Dime Man Maller to fimme on Sinder
	and a series of the series of



AD 01 – Bureau de Coligny – MD 37

Dans cette DS, faite par Jean Joseph, son époux, en son nom propre ainsi qu'en celui de ses deux enfants mineurs, il est fait mention d'un inventaire fait par Me DUPRE, notaire à Coligny où l'estimation de ses biens propres est de 529,70 francs. De plus, par le contrat de mariage passé le 19/12/1833 devant Me CHAMBARD, notaire à Saint-Etienne du Bois, ainsi

que par testament de Marie-Anne du 26/02/1839 devant Me GUICHON, notaire à Marboz, Jean Joseph « a droit de prélever » la somme de 330 francs.

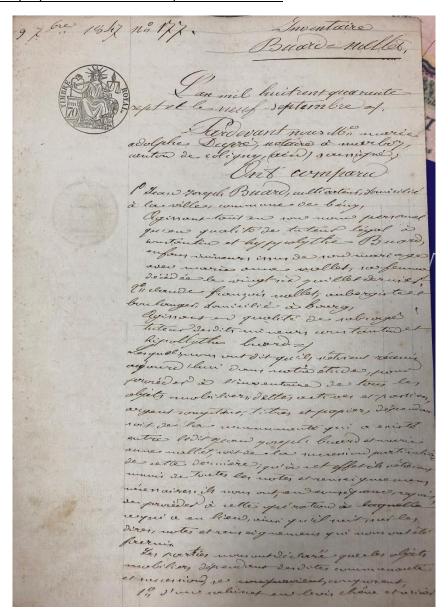
## <u>Testament du 26/02/1839 par Me GUICHON, notaire à Marboz</u>

26 fevril 1834.	16°48.
THE WAY	A STATE OF THE STA
135	1 9 1 to be workerted
sie ynstelinky.	Juichou notaire a la residence Markof
	Departement de L'aire jourigne
a traction in	fut presente marie une Waltet ferme
	De yough Burand cultivatour Demement
	it like Commune de Berry laquelle mited
	mitallisteellis a la la la la maria
	notaire et temoins nous à legnis de direvoir
	Totale guile a ditte arous notaine quilhous
	Unit de notre propremane tel quil nous a
	the Viete a depute à meme quile en pronomoit les Dispositions à houte et netellight
	vog are above.
	Gorjane pudant fave dela moite
G. C.	Der biens Meubles et immeubles que plaison
	dans un purepion fans lessen
	El est le testiment de la Dite fimme
	Berned Font rous hie avous Dohne' la
	but werener a prisishe des terroires plus
	Dont arte fait ce passe Deny
	fernis mil mit and have then fin

AD 01 – 3 E 15759 n°48 page 1/2

A cette date, Marie-Anne NALLET passe un testament chez elle. Le notaire stipule qu'elle est « malade et alitée mais jouissant de ses facultés intellectuelles ». A cette date-là, elle est enceinte de son troisième enfant qui naîtra quatre mois plus tard.

Elle dicte « Je lègue à Joseph BUARD, mon mari, la jouissance pendant sa vie de la moitié des biens meubles et immeubles que je laisserai dans ma succession sans réserve. » Quatre témoins sont présents : Silvestre SEVE (qui signe), tisserand, Jean MEUNIER, tisserand, Toussaint JOLY, tisserand et Denis-Joseph LOBRICHON (qui signe), cultivateur.



AD 01 - 3 E 15768 n°177 page 1/4

Pour cet inventaire sont présents Jean Joseph BUARD, père des enfants mineurs Hippolyte et Constantin, agissant en son nom personnel ainsi qu'en tuteur légal de ses enfants mineurs, et Claude François NALLET, aubergiste et boulanger, domicilié à Bourg, subrogé tuteur desdits enfants. Ce sont eux qui donnent l'inventaire des biens de Marie Anne NALLET. Le mobilier est estimé à 229,70 francs. La somme de 300 francs est dû à la communauté que Jean Joseph formait avec sa femme par les héritiers d'André NALLET. De plus, il déclare qu'il « n'existait point d'argent dans son domicile » ou encore qu'il « ne se rappelle ni de la date dudit contrat [de mariage], ni des stipulations qui y sont insérées ». Toutefois, il nomme le notaire chez qui le contrat a été passé. Le tout est signé par les déclarants ainsi que par les témoins Jules GUILLERMIN et François GIROUD.

187.	187)
1 2 3 A	Of Chamban notains
	Vardevant Auguste Chamband notains a la résidence de fains Pline de boir Département à l'ain &
(35°)	an prisoner de toupais Suding gad - portionitien & claude on prisoner de toupais Suding gad - portionitien & pland
Mariage!	a présona de tenfraiso sonoris gad-partient de land- a présona de tenfraiso sonoris gad-partient de la la felience mais frim marichal Decreur aux tour dans au dis feltience
	Im compan
On 19. 2 1833.	I Seam Joseph Buard cultivation domeuraus a Buy flo
	De francoity Burst is march prophete determ enterestern properties
	Prince comme on for theorne du boils fille de organis
	claude franco's raller file & Elemany or Lawrence waller on leve aware cultivation deceman and Lyouning) doubt part;
	Lesquels procedans comme majeur es labrer es auco
	le do Broad der avir er confentement de forper ice present our right a mail airte qu'il fair la condition du mariage qu'il fe
	proposons de contracter on fo conformans any low de l'us way
	cerimonisty & Leglisa . Ast: 100
	Les future Epong outendour le marion four le régime de
No.	le communanté redite any acquets ainsi qu'il en étable
	par les astister 1/198 er 1/199 de cod civil en configuence ils from aposici par moitie dans tour les arquets gains profets
	as Cinfer qu'il pourrous faire durant lun mariage!
	La future Epour fe constitue s'un troupeau congresse d'un
	i am or effet fero out a for personne entre
rentard -	omi ablement with tes parties a la jomme or very
#	france "
	I deuries en valeur de ceres de parer
	Desquela troupeau et effet mobilion le future igrang

AD 01 – 3 E 22132 n°187 page 1/2

Dans leur contrat de mariage, Jean Joseph BUARD et Marie Anne NALLET se marient sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Elle se constitue un trousseau d'une valeur « estimé amiablement entre les parties » à 220 francs et d'autres effets (lit, linges, ustensiles et denrées) d'une valeur de 110 francs.

François BUARD, père de l'époux, fait donation à la future épouse d'une somme de 400 francs dans le cas où son mari décèderait avant lui-même ou avant Marie-Josephte PERRIN son épouse, payable une année après le décès du futur époux.

Ils se font réciproquement donation, elle d'une somme de 200 francs à prélever « sur les biens qu'elle délaissera à sa mort », lui d'une somme de 400 francs « à prendre sur les biens qu'il laissera à sa mort », le tout pour « se donner une preuve de l'attachement qu'ils

ont l'un pour l'autre ». On retrouve une petite note sur une feuille à part à la fin de l'acte rappelant ces conditions. 12

Cet acte est signé par François BUARD et son fils Jean Joseph ainsi que par les témoins Toussaint PERDRIX, garde particulier et Claude Marie JUIN, maréchal, les autres parties ne sachant pas.

# Mariage le 09/01/1834 à Bény

MARIAGE à muit muit cont irrente quantre et la secret du mais de se secret heure du de de provident nous (out he houre du de de provident nous (out he houre du de de provident nous (out he houre du de provident nous (out he houre du de provident de l'alia, cont comparus en motre maison confinume (out de de provident de l'alia, cont comparus en motre maison confinume (out de provident de l'alia, cont comparus en motre maison de l'alia de profession de l'alia de l	some universe exposition curdit maringe nous at the significe;  The first Actional scient is tern requisition, squee wow fail technic and control of marine and the significant scients are somewhat the marine of marine the same former of the state of the significant scients are promoted to the same former; et does at a second to pour mari et pour femme; et does us firmer exposure vits sendera se promite pour mari et pour femme; et does us firmer exposure vits sendera se promite pour mari et pour femme; et does us a mond de la loi que de state de affermationment, mus déclarans ha mond de la loi que de state de sendera de la loi que de state de la loi que la loi que de la loi que la loi de la loi que la loi de la loi que la loi que la loi de la loi que la loi que la loi que la loi de la loi que la loi que la loi que la loi que la loi
--	---

Etat Civil de l'Ain – Archives numérisées

L'acte est rédigé à onze heures du matin par [Pierre] CONVERT, maire qui reçoit Jean Joseph BUARD, cultivateur, âgé de 22 ans, demeurant à Bény, fils majeur de François BUARD, cultivateur né et demeurant à Bény et de Marie Josephte PERRIN, cultivatrice, demeurant au même lieu et Marie Anne NALLET, cultivatrice, née et demeurant à Saint-Etienne du Bois, fille majeure des défunts Claude François NALLET et Laurence NALLET, cultivateurs du même lieu. Elle procède libre car ses aïeux et aïeules sont tous décédés.

Les publications du mariage ont été faites le 29/12/1833 et le 05/01/1834 à Bény et à Saint-Etienne du Bois.

Les témoins sont Jean-Marie LOBRICHON, 57 ans, cultivateur de Bény, non parent des époux, François PONCIN, 27 ans, de Bény (sa profession est illisible), non parent des époux, Jean JOLY, 72 ans (?), cultivateur de Bény, non parent des époux et Joseph Marie PERRIN, cousin germain de l'époux, 24 ans, cultivateur de Bény. Tous signent à l'exception de la mariée.

-

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Annexe 3

# **2bis. Marie Justine ROBIN**

#### Naissance le 25/01/1823 à Bény

L'an mil huit cent vingt trois et le viest in du mois de gante heure du les pardevant nous jejest dans le Officier de t'état civil de la Commune de Programment de l'Ain, est composition pusture pusture le quel nous a présenté un enfant du sexe fraisse n'elle Viest cinq du courant à prin heure du les la	Monet aru line ion Slaue
me, t,	

Etat Civil de l'Ain – Archives numérisées

Le 26/01/1823, à quatre heures du soir, Joseph MORAND, maire de la commune de Bény, reçoit Joseph ROBIN, propriétaire cultivateur du village et père de l'enfant. La mère de l'enfant est Marie Anne BLANC, sa légitime épouse. Le père présente cette naissance en présence de Pierre Joseph LOBRICHON et Toussaint BLANC, tous les deux cultivateurs à Bény. Tous les protagonistes signent à la fin de l'acte.

# Décès le 16/10/1873 à Bény

Nº AV	Ess mil kuit cent soixante treize, et le seize du mois d'Octobre de maire par-devant nous elles soixe per Marie de Maire remplissant en qualife de l'Aine, ont comparu
Robin Marie Justine.	département de l'Ain, ont comparu canton de l'Ain, ont comparu canton de l'Ain, ont comparu departement de l'Ain, ont comparu anton de l'Ain, ont comparu de de de contract de l'Ain, ont comparu de la décèsie : 2º de l'aire de
	agé de cirquante and profession de cu this trice domicilitée à la profession de cu this trice domicilitée à la profession de cu this trice domicilitée à la profession de cu this line Mong en de la price l'année de l'Après l'une Mong en le le l'action de le l'action de l'action de l'action de l'action de l'action de la
	est décésié en cette commune, et au domicile de sen mais de file à circo du mois de file à circo de ficalis , ainsi que nous nous en sommes assuré. Et sur le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet le présent acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui ont signé avec nous
k= 12 1	Buon terpe - Poble.

Etat Civil de l'Ain – Archives numérisées

Son décès est déclaré à dix heures du matin par Jean-Joseph BUARD, cultivateur, son mari et Denis TEPPE, cultivateur, son voisin, tous deux domiciliés à Bény, lieu-dit la Ville, devant Pierre Joseph Marie NOBEL, maire de la commune. Il est annoncé qu'elle est décédée le matin même au domicile de son mari, à cinq heures. Les déclarants et le maire signent l'acte.

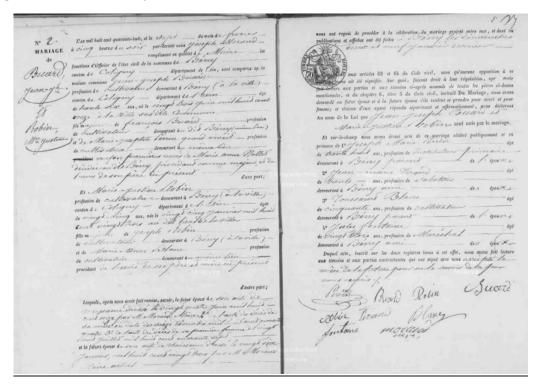
#### Table des successions et absence – bureau de Coligny



Archives départementales de l'Ain – Tables numérisées

La déclaration de succession est datée du 07/04/1874 avec pour héritière sa fille. Celle-ci n'a pas encore été recherchée.

#### Mariage le 07/02/1848 à Bény



Etat Civil de l'Ain – Archives numérisées

L'acte est rédigé par Joseph MORAND, maire de la commune, à cinq heures du soir qui reçoit Jean Joseph BUARD, cultivateur à Bény, fils de François BUARD et de Marie Josephte PERRIN « quand vivait » et Marie Justine ROBIN, cultivatrice à Bény, fille de Joseph ROBIN et Marie Anne BLANC, cultivateurs à Bény.

Les témoins sont Joseph Marie PERRIN, instituteur primaire, âgé de 38 ans, parent de l'époux, Jean-Marie TIRAND, sabotier, âgé de 30 ans, ami des époux, Toussaint BLANC,

cultivateur, âgé de 50 ans et Jules FONTAINE, maréchal, âgé de 23 ans. Tous signent à l'exception de la mère de la mariée.

# <u>Hypothèques – Transcription – Vente BUARD/ROBIN à ROUX</u>

	1	-	appronues 1
			1 Me 102
Sh Shy			a will finit authomante kays
receive place		10	a eté presente en cerri
Juline Bolin raf me	229	179	la derentent Me l'inne hours Gira notaire à la siève
a		100	Desams Clima Dulian (Um) for
moyul 250 frames	190	20	Manine Brotter regardent et Overre george quillerment menuisses, tom Down Beneuracet à saint Mance du Bois
			Out compare Jain Jean Joseph Mulle et de lui
			auritée et autorisée Marie que time Probère, son épour
			tous deux progressours sultwaleurs Penneurourt à la Wille commune de Beug
		25	Suguelaginant compositement of solidareinent on
			pur las presentes Pelare sontre, avec ten la mainten
			et garantie de faitet de droit Prunens Geogra Maio Poora, propirétaire négocia
		1	Tomialió au maulin des quests, commence de Villemoke
		30	in present of acceptant

AD 01 - Transcriptions – Bureau de Bourg - Volume 675 Article 102 page 1/3

Durant leur mariage, le couple BUARD/ROBIN ne passera qu'une seule vente, le 23/05/1873 chez Me GIROD, notaire à Saint-Etienne du Bois. Cette vente concerne une parcelle de pré aux Enons, prairie de Saint-Germain sur le territoire de la commune de Villemotier. Elle avait été reçue dans la succession de François BUARD, père de Jean Joseph. Elle est faite au profit de Jean-Marie ROUX pour la somme de 250 francs.

## 3. Fratries des mariés

#### FRATRIE BUARD

La fratrie de Jean Joseph est simple ; elle se compose de deux enfants, décédés dans les premiers mois suivant leur naissance. Le patronyme BUARD (ou BUHARD) est peu fréquent et se retrouve aussi dans les communes alentours.

- BUARD Denis Joseph, né le 28/03/1809 à Bény et décédé 14 jours plus tard, le 11/04/1809 au même endroit.
- BUARD Marie Françoise, née le 24/04/1810 à Bény et décédée le 04/06/1810 au même endroit.
- BUARD Jean Joseph

#### FRATRIE NALLET

La fratrie de Marie Anne se compose de 8 personnes. Il est à noter que le patronyme NALLET est très répandu sur la commune de Saint-Etienne du Bois. Dans la première partie du XIX° siècle, par exemple, cette commune compte parmi ses habitants plusieurs personnes portant le prénom de Claude François : le père de Marie-Anne, son frère aîné, son oncle et deux de ses cousins qui meurent en bas âge. De plus, la toponymie a aussi été marquée par le grand nombre de NALLET qui ont vécu à cet endroit ; un lieu-dit, dans la partie sud-est de la commune porte encore aujourd'hui le nom de Domaine Nallet.

- NALLET Claude François, né le 5 frimaire an XII à Saint-Etienne du Bois. A compléter
- NALLET Marie Claudine, née le 22/06/1806 à Saint-Etienne du Bois. A compléter
- NALLET Joseph, né le 10/02/1810 à Saint-Etienne du Bois, décédé le 27/04/1812 au même endroit.
- NALLET Marie-Anne
- NALLET Joseph, né le 30/03/1814 à Saint-Etienne du Bois. A compléter
- NALLET Jean Marie, né le 02/08/1816 à Saint-Etienne du Bois. A compléter
- NALLET Marie Angélique, née le 13/02/1821 à Saint-Etienne du Bois. A compléter
- NALLET Eugène Joseph, né le 12/08/1823 à Saint-Etienne du Bois. A compléter

#### FRATRIE ROBIN

La fratrie de Marie Justine se compose elle aussi de 8 enfants. Le patronyme ROBIN est aussi assez répandu sur la commune de Bény, on trouve des naissances à ce nom quasiment chaque année sur les tables décennales.

- ROBIN Rosalie, née le 13/04/1807 à Bény. Elle se marie avec GIRARD Vincent, de dixsept ans son aîné, fils de GIRARD Clément et de JACQUET Jeanne Marie, le 23/11/1833 à Bény. A compléter
- ROBIN Marie Constance Mélanie, née le 16/06/1809 à Bény. A compléter
- ROBIN Joseph Marie, né le 25/09/1812 à Bény. A compléter
- ROBIN Claude Joseph, né le 29/01/1815 à Bény. A compléter
- ROBIN François Louis, né le 10/03/1817 à Bény. A compléter
- ROBIN Jean Louis, né le 04/08/1819 à Bény. A compléter
- ROBIN Marie Justine
- ROBIN Marie Eugène, né le 28/02/1825 à Bény. A compléter

# 4. Les enfants du couple (avec leur descendance)

BUARD François Joseph Constantin (1<sup>er</sup> mariage)

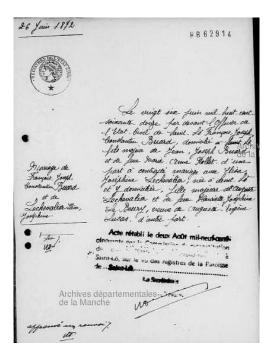
Il est né le <u>10/03/1836 à Bény</u>, deux ans après le mariage de ses parents. En 1856, d'après la liste départementale du contingent, il est engagé volontaire et réside à Saint-Sulpice dans l'Ain. Dans les différents actes de transaction, il est mentionné d'abord

instituteur provisoire puis est en garnison à Lons-le-Saunier en 1860. L'année suivante, il est caporal au 53<sup>ème</sup> de ligne et est en permission.



AD 01 - 1 R 699

Il se <u>marie le 26/06/1872 à Saint-Lô</u> avec LECHEVALLIER Elisa Joséphine, fille de LECHEVALLIER Auguste et LEBEURY Henriette Joséphine, veuve en premières noces de LUCAS Auguste Eugène avec lequel elle a eu un enfant, LUCAS Georges Auguste Paul. Elle décède au même endroit le 23/04/1902. Aucune mention d'un contrat de mariage n'a été trouvée.



Archives Départementales de la Manche – Etat civil reconstitué numérisé – 5 Mi 1484

Comme la ville a été bombardée durant la Seconde Guerre mondiale, dans la nuit du 6 au 7 juin, les archives, notamment d'Etat Civil, sont manquantes. Une partie a été reconstituée en 1950 et les paroisses de Notre-Dame et Sainte-Croix ont conservé les différents registres de catholicité. Néanmoins, cela n'a pas permis de retrouver la naissance de LECHEVALLIER Elisa Joséphine. Seul le fait qu'elle est née à Saint-Lô a pu être vérifié ainsi que l'année approximative de sa naissance, autour de 1846.

En ce qui concerne le décès de François Joseph Constantin, l'absence en ligne des tables des successions et absence ne permet pas de retrouver facilement cette information.

La dernière information trouvée est qu'il est toujours en vie en 1910 lors du deuxième mariage de sa fille.

#### De leur mariage:

I – BUARD Henri Pierre Joseph, né le 12/06/1874 à Saint-Lô. Il se marie le 17/08/1899 au même endroit avec LEGRAND Alphonsine Léontine, née le 25/05/1877 à Marigny<sup>13</sup>, fille de LEGRAND Gustave François et de LEMONNIER Léonie Alexandrine, et décédée le 19/12/1900 à Saint-Lô. Il décède quelques mois plus tôt, le 22/10/1900 au même endroit.<sup>14</sup>

II – BUARD Fernande Louise Marie, née le 07/06/1880 à Saint-Lô. En premières noces, elle épouse le 28/07/1903 au même endroit LEGRAND Gaston George Joseph, né le 23/11/1881 à Marigny, peintre en bâtiment<sup>15</sup>, fils des mêmes LEGRAND et LEMONNIER ci-dessus, et décédé le 30/07/1907 à Saint-Lô. En secondes noces, elle épouse le 26/09/1910 aussi à Saint-Lô GUILLEMIN Henri Marie, né le 17/11/1876 à Tressaint<sup>16</sup> (Côtesdu-Nord), cimentier, fils de GUILLEMIN Pierre et de PINSARD Jeanne Marie. Sa date de décès est à rechercher. Elle décède le 18/08/1959 à Cherbourg.<sup>17</sup>

## ➤ BUARD Hippolyte (1<sup>er</sup> mariage)

Il est né le <u>21/09/1837 à Bény</u>. Cultivateur, il se marie à 40 ans le <u>09/01/1878 à Bény</u> avec MARTIN Marie Joséphine Constantine, née le <u>14/06/1856</u> aussi à Bény, fille de MARTIN Joseph Marie et de VARNIER Jeanne Marie, demeurant au lieu-dit les Blanchets, commune de Bény.

Ils passent un contrat de mariage<sup>18</sup> le 20/12/1877 chez Me DUPRE, notaire à Marboz. Dans ce contrat, les époux se marient sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. L'épouse se constitue un trousseau « provenant de ses épargnes », composé de linges et bijoux estimés « amiablement » à 600 francs. Hippolyte se constitue aussi en principal divers objets mobiliers issus des successions de ses parents, le tout pour une somme de 600 francs. De plus, le père de la mariée fait don à titre de préciput et hors part d'un lit garni à livrer dans l'année estimé à 200 francs ainsi qu'une somme de 300 francs payable dans six ans.

Il décède le 21/05/1922 à Bény et elle décède le 03/02/1931 au même endroit.

#### <u>De leur mariage :</u>

I – BUARD Marie Sylvie, née le 11/04/1879 à Bény. Elle se marie le 14/05/1902 au même endroit avec RODET Fulgence Samuel, menuisier, né le 24/12/1866 à Bény, fils de RODET Fulgence et PROMPT Adèle (Marie Rosalie). Ils passent un contrat de mariage le

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Ancienne commune, aujourd'hui Marigny-le-Lozon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Son acte de décès est au nom de BRIARD

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> AD 50, registres matricules numérisés

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Ancienne paroisse, aujourd'hui commune de Lanvallay dans les Côtes d'Armor depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Mention marginale sur acte de naissance

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> AD 01 – 3 E 15814 n°252

12/05/1902 chez Me GIROD, notaire à Saint-Etienne du Bois<sup>19</sup>. Il décède à Bény le 06/03/1935 et elle décède au même endroit le 28/03/1970

II – BUARD Marie Joseph Hippolyte, menuisier, né le 04/12/1881 à Bény. Il se marie le 19/05/1909 au même endroit avec MARTIN Maltide Marie Joséphine, cultivatrice, née le 06/12/1885 à Saint-Etienne du Bois, fille de MARTIN Joseph Marie et TRIPOZ dit MASSON Joséphine. Ils passent un contrat de mariage le 17/05/1909 chez Me BUGUET, notaire de Saint-Etienne du Bois<sup>20</sup>. Elle décède le 09/04/1941 à Saint-Etienne du Bois et il décède au même endroit le 06/11/1961.



Tombe des deux époux au cimetière de Saint-Etienne du Bois (Joseph et Joséphine comme prénom)

III – BUARD Joseph Henri, cultivateur, né le 17/06/1885 à Bény. Il se marie le 30/01/1913 au même endroit avec PAUGET Marie Léontine, cultivatrice, née le 05/03/1893 à Saint-Etienne du Bois, fille de PAUGET Louis Célestin et de VEUILLET Marie Justine. Ils passent un contrat de mariage le 30/01/1913 chez Me CORDAT, notaire à Treffort<sup>21</sup>. Elle décède le 20/10/1971 à Bény et il décède le 12/02/1978 à Treffort.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Annexe 4

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Annexe 5

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Annexe 6

# > BUARD Marie Josephte Rosalie (2<sup>nd</sup> mariage)

Elle est née le <u>14/02/1859 à Bény</u>. Pour son mariage, elle est mineure et orpheline et reçoit donc le consentement d'un conseil de famille en date du 23/02/1879. Une première délibération, mentionnée dans cet acte, a eu lieu le 29/01/1878.<sup>22</sup>

Du 23 Sourio 1879 fan met hand winsformante Diamenful Lings
The softwart now ful felix desperat
Mane Sutar Dans of company of me
and supported the state of the contract of the contract of
Minous Buard Jong ayefrans an norm of commo testend alif
Sam profession Semurand a Leney ages
Mourd yet deedes, nomme a celle fonchon
Moneil de famille of a ste mineure ouis
Vinys neef jame et, mith net cent forsante des
hus, rirregule leque la gue marce Monting
menisie Demeurent a Geny recherche
Whar to supelle asta quelle
man qu'agant moins de final issor aus ex
part and he per nemere his acculo, while no
De for consul Like to sante consentemen
1 quedaux to but as I - 1'1
Savor Sil yohen autorest to manage don

AD 01 - 4 U 1438 page 1/4

Dans cet acte, le conseil de famille, composé en tête d'Eugène ROBIN, propriétaire cultivateur, de Hippolyte BUARD, propriétaire cultivateur, frère de la mineure et de Jean PONCET, cultivateur, cousin de la mineure pour le côté paternel et de Joseph ROBIN, oncle de la mineure et Hipolite GIRARD pour le côté maternel, accorde à l'unanimité le droit de contracter mariage.

-

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> AD 01 – 4 U 1437

Elle se <u>marie le 19/03/1879 à Bény</u> avec MARTIN Jean Marie Valérien, menuisier, né le 23/04/1852 à Saint-Etienne du Bois, fils de MARTIN Joseph Marie et de CLAIRET Marie Constance. Avant cela, un contrat de mariage avait été passé le 27/02/1879 chez Me DUPRE, notaire à Marboz<sup>23</sup>. Elle décède en couches quelques heures après la naissance de son premier enfant le 20/10/1886 à Bény et il décède le 13/02/1928 au même endroit.

#### De leur mariage :

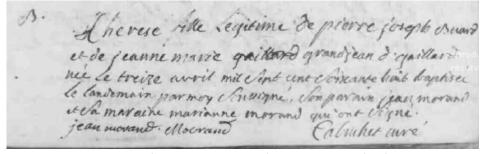
I – MARTIN Marie Josephte Elisa, née le 20/10/1886 à Bény. Elle se marie le 09/05/1906 à Marboz avec ROBIN Denis Joseph Alexandre, négociant, né le 24/10/1872 à Marboz, fils de ROBIN Denis Joseph et CLERC Marie Angélique. Contrat de mariage à rechercher si existant. Il décède le 25/03/1953 à Marboz et elle décède le 01/05/1966 au même endroit.

# 5. Les ascendants du marié (ascendance agnatique)

Les parents de Jean Joseph BUARD

Il est le fils de BUARD François, né le 12/01/1786 à Bény, fils de BUARD Pierre Joseph et de GRANDJEAN dit GAILLARD Jeanne Marie, et de PERRIN Marie Josephte, née le 23/01/1779, fille de PERRIN Jean et de POBEL Denise, mariés à Bény. Ils se marient le 04/11/1807 à Bény. Marie Josephte décède le 16/12/1844 à Bény et son époux décède le 04/11/1858 au même endroit. La fratrie de François se compose de :

 BUARD Thérèse, née le 13/04/1768 à Bény, épouse de PONCIN Christophe (Joseph), fils de PONCIN Claude Joseph et de BENOS Denise, paroissiens de Bény, dont le mariage est célébré le 07/03/1791 au même endroit. Elle a au moins un fils prénommé Jean Marie. Elle décède le 28/12/1827 toujours à Bény. Sur son acte de baptême, même le curé semble avoir du mal avec le patronyme de sa mère, puisqu'il la nomme « Jeanne Marie GAILLARD GRANDJEAN dit GAILLARD »



Archives départementales de l'Ain – BMS numérisées

 BUARD Denise, née le 11/12/1774 à Bény. Les autres informations sont à rechercher, aucun acte ne la concerne sur ladite commune.

-

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> 3 E 15817 n°39 – Annexe 7

- BUARD Vincent, né le 17/04/1778 à Bény. Il décède le 25/12/1814 au même endroit, célibataire.
- BUARD François

# Les parents de François BUARD

Il est le fils de BUARD Pierre Joseph, né le 20/10/1741 à Bény, fils de BUARD Pierre et de PONCIN Marie, et de GRANDJEAN dit GAILLARD Jeanne Marie, fille de GRANDJEAN dit GAILLARD André et de MORAND Marie Anne, habitant à Domsure. Ils se marient le 03/06/1766 à Bény après avoir obtenu de l'archevêché de Lyon une dispense de parenté au quatrième degré le 29/05/1766.<sup>24</sup> Pierre Joseph décède le 14 fructidor an XIII. Les informations concernant sa femme sont à rechercher. La fratrie de Pierre Joseph se compose de :

- BUARD Joseph, né le 09/01/1739 à Bény. Il est témoin lors du mariage de son frère.
- BUARD Pierre Joseph

### Les parents de Pierre Joseph BUARD

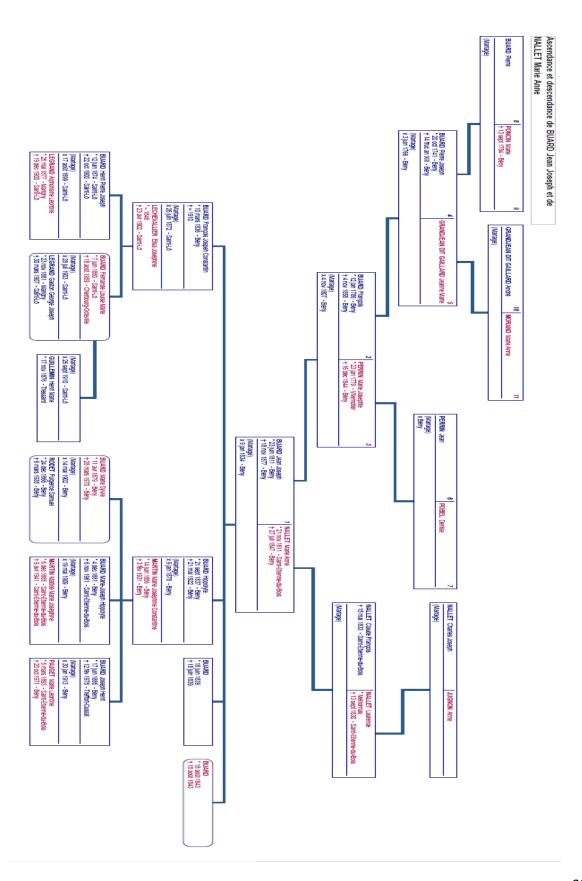
Il est le fils de BUARD Pierre et de PONCIN Marie, mariés à Bény le 19/11/1735. Les autres informations sont à rechercher. Concernant la fratrie, il semblerait que Pierre ait un frère Denis et une sœur Anne Marie mais aucun lien formel n'a encore été établi.

\_

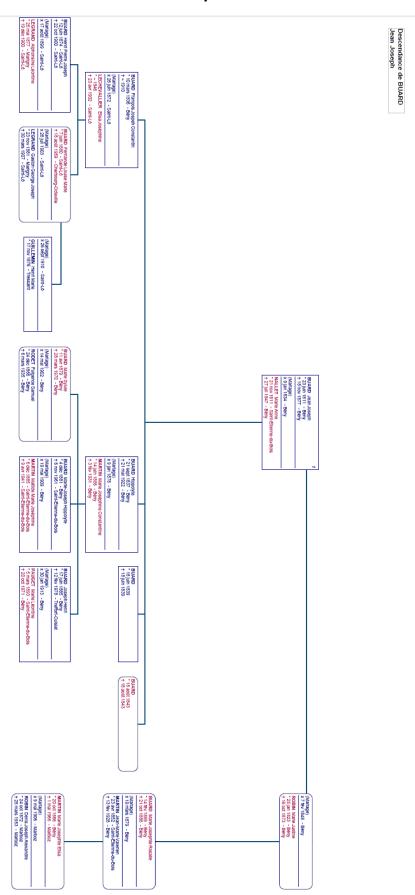
<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Indication donnée dans l'acte de mariage

# IV - Arbre(s)

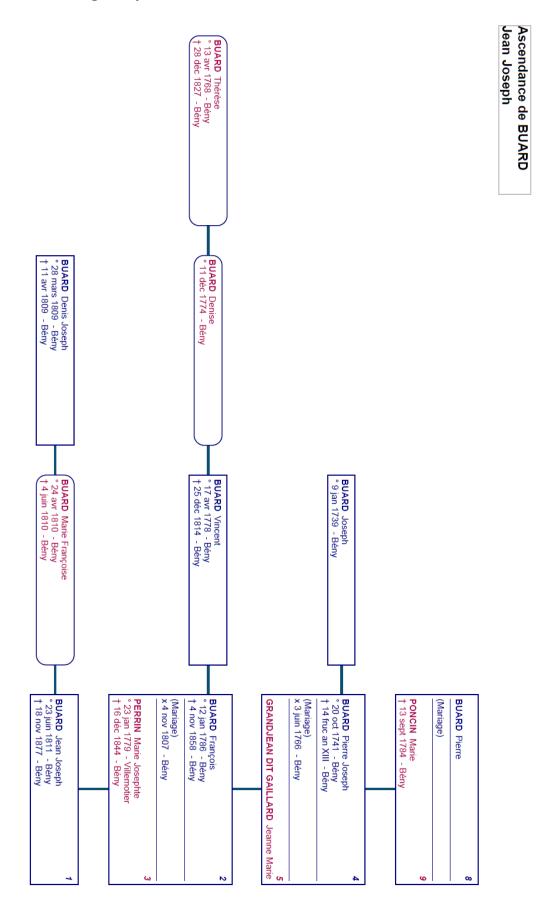
# 1. Ascendance et descendance du couple BUARD/NALLET



# 2. Descendance de BUARD Jean Joseph

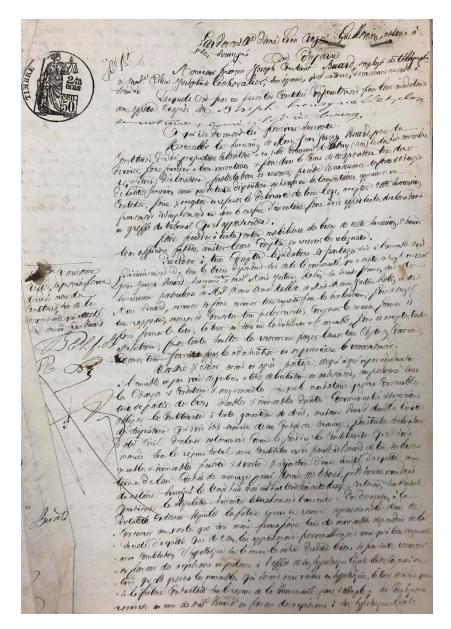


# 3. Fratrie agnatique BUARD



## V - Annexes

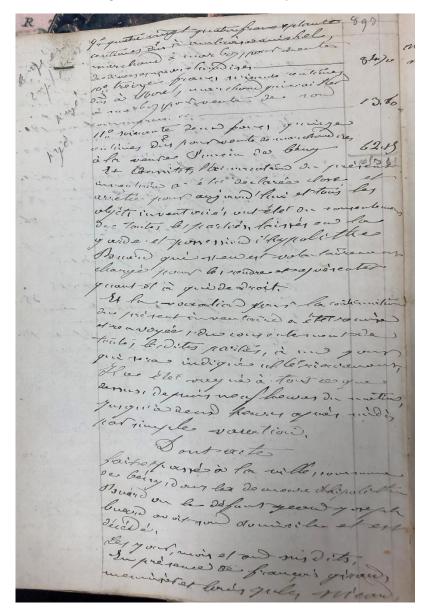
 $\underline{\text{Annexe 1}}$  : Procuration de François Joseph Constantin BUARD à Joseph Henry NALLET pour la succession de son père



AD 01 – 3 E 15815 n°51 page 1/2 – Attaché à l'acte d'origine

Il apparaît bien dans cet acte que François Joseph Constantin donne tout pouvoir pour régler la succession comme le mandataire l'entend ainsi que de participer au conseil de famille pour les décisions concernant sa sœur consanguine. Toutes les possibilités semblent avoir été envisagées. Il est à noter que le recours à l'adjudication pour régler la succession est stipulé.

Annexe 2 : Mentions dans la marge sur inventaire de Jean Joseph BUARD



AD 01 – 3 E 15815 n°51 page 8/10

Aucune indication de date concernant ces annotations ; il est impossible de savoir à quel moment les dettes sont réglées. Cela a pu être fait dans les jours suivant l'inventaire ou bien après l'adjudication.

O. C.
Le contras de mariage de Jean Joseph
Broad or mariames Walles in pari devans Me
Chamban notain à f. Monne du bois le 19 de 1833.
La epour fe four manin four le regione de
le Communante red with any augusts.
La fatur épour foir wars the un troupeaux
compose d'un cabine is de fe brages ainsi que d'un tos
gami os do dourier le tous en vielem de
La futur aprior a fair don a fairle
a for fatures d'un primis 200 frame.

AD 01 - 3 E 22132 n°187

« Le contrat de mariage de Jean Joseph Buard et Marianne Nallet est passé devant M[aîtr]e Chambard notaire à S[ain]t Etienne du bois le 19 [décem]bre 1833.

Les époux se sont mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

La future épouse s'est constitué un trousseau composé d'une cabine et de ses linges ainsi que d'un lit garni et de denrées le tout en valeur de 330 [francs]

La future épouse a fait don de survie à son époux d'une somme de 200 francs. »

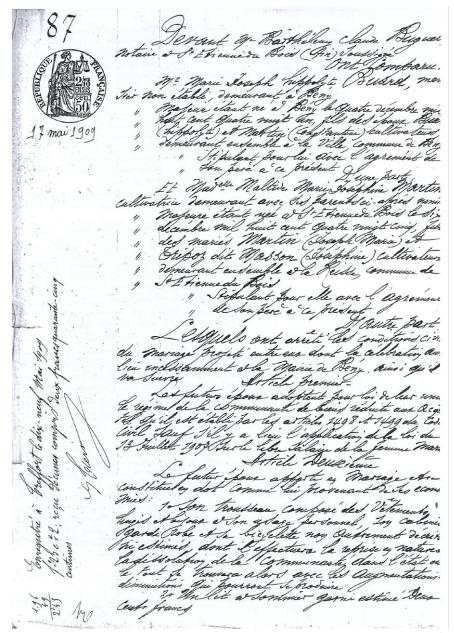
Cette note, qui n'est pas signée, ressemble à un petit mémo concernant l'apport de la mariée. Aurait-il existé une crainte d'égarer le contrat de mariage... ? On peut noter tout de même que les informations portées par ce document sont véridiques et que l'apport du marié est passé sous silence.

_	
AT-D PL	14
N.54	Par devant 10 Pierre O our find water
	a la residence le d'Attenne Du Dan (ain)
ST Dorto	sausigea; assiste des Terrisies es apris
E MINE S	mornièrei.
	Out Compara
S RESIDENCE S	d' lodet Fulger a Samuel, ownin
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	memories Descession to Devant à d'Alieum
4902	In Noi a etecellement they son fine.
1.00	file en years et lagition de Modet
MAI	I set gase es entre à atern dem en aut à la
	Prompet Apelo D'un part of Marie Sylver, cultivation
	Deoryet Adel & D'ence part
	It Hote huard Marie Sylvie, cultivation
	true seras. Tause des fesse et antes.
	full majecu ot leget our des maries Pour
	Cipycolyte of Martin Marie Courtactine
	cubis vodesas, Dememant a la Nille
7 7	concern de Brief . La fed un exores stipular
	in asse l'asses laure de son pire à en jourem
4.0	D'auto par
	Societies soulant s'auir par de lieus D'en
	Lightien mariage in out arrete and qu'il suit
	the court of the court is the state and it the
	tel. 10 Les fecties ajences Doctarent adopte
	from la de les anion le seguer de la comman
	and the second acre a equal care forme the
	aux Dis prasitions Des atticles 1498 et 1499 Du cada
	art. 2 da future yeares de cousti les pomone
	to care care ell offer / sous o care tours in te
13	a copy of a color cools at Bilance a de-
	The said stone course Manies -
	· I see al gares as some down south he are a 2
	- just of offices to feel our alcours of occupants
9	as a four to the call oration of a cualings to
1	and the tell a la lespolatione de la comme ande
	a ware de le argent, sur a/wied I l'estimation
9	ece fareced, an chose de la federe excase on des sien
	par. I de fection of course to dose cale do cour titas
-	old cabout of son Frances vertians estimat
9	ens conto fo ano 200
	2. the let garer' estime done sent france 200

Acte non archivé transmis par Me MATHIEU, notaire à Treffort - page 1/2

Les époux adoptent le régime de la communauté réduite aux acquêts. La future épouse se constitue un trousseau d'une valeur de 300 francs et un lit garni d'une valeur de 200 francs. Le futur époux se constitue un trousseau d'un valeur de 200 francs et un lit garni de même valeur. Il ajoute des outils pour exercer sa profession d'une valeur de 200 francs ainsi qu'une somme en espèces de 600 francs.

Annexe 5 : Contrat de mariage BUARD/MARTIN



Acte non archivé transmis par Me MATHIEU, notaire à Treffort - page 1/2

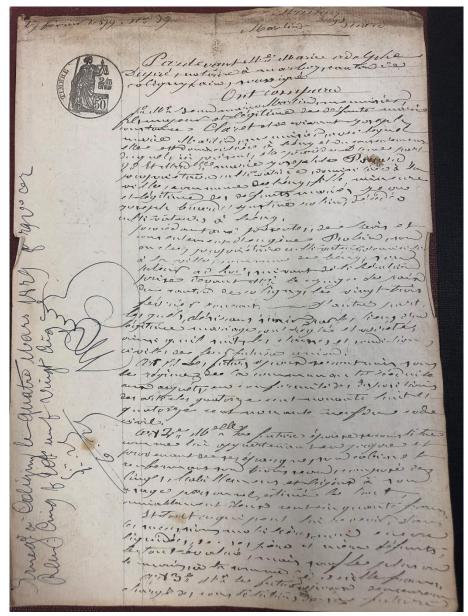
Les époux adoptent le régime de la communauté réduite aux acquêts. Le futur époux se constitue un trousseau contenant linges, vêtements... et sa bicyclette dont la valeur globale n'est pas estimée et un lit garni estimé 200 francs. A cela il ajoute 6 chaises, une batterie de cuisine avec couverts et verres, un fourneau et une table pour une valeur totale de 71 francs. De son côté, l'épouse, en plus de son trousseau et garde-robe, apporte une machine à coudre (de marque Climax !) d'une valeur de 100 francs, un lit de paillasse garni d'une valeur de 150 francs et une douzaine de draps, nappes, serviettes et essuie-mains pour 30 francs.

# Annexe 6: Contrat de mariage BUARD/PAUGET

e. o. Comp. of all
refil tun i volas Parsevant Mb- auguste Cordat, notaire out Company
a breffort ( air ) housigne
Out Compare
all all and decard cultivature demourant
200 of Majour file de Mb. Hepfolyte Buard ald
Con a character all Appoint Buard ald proposed of proposed callinations from all and and and and answer callinations from and
ensemble a Beny
Stipulant of son now fersonnel
St Made Tutur épour s'une part Samme de l'étreme Hangel Sound agre Moneure fille de celo Laure Pangel ; Journalier Sammenant à St Etreme- Ju Bais et de Made Justine Verilles Lour épouse s'écèsée
Samewant a develore Haugel Samestryw
Mineure fille de este il Pour
fournalier Sememont a St. Etienne
du Bais et de Mare fustine Veuilles
Alidedand de la company
l'assistance de de Louis Pouget.
Signalant en son nom forsonnel aver l'assistance de Sto. Louis Pouget, son Pere ice présent est, 220 9,80 Future épouse d'autre pars entrept 5,18 Le dit M. Leuris Pouse d'autre pars
sep 220 8.80 Future spouse of outer part
edry (1) Ledit M. Lanis Pangel ci. dessus
from 18. " I say a something
transer the Futerremant are presentes from
Pangel & lill 1
Pangel de fille future épanse
Enwe I with fait
clauses et conntions civiles sur mariage projete autre 16. Bu and et Mail! Paugat et South la célébration soit avoir lien incessamment à la mairie de Berry
clauses the constitions civiles du mariage projete
célébration Suit avoir lien justificament à
la mairie de Berry
article premier
de leur union le régime R la communante de biens réfinite aux acquets, tel qu'il est
de leur revion le régime le la communante
de biens réduite lans auguets, tel qu'il est
civil far les articles 1498 et 1499 du Cosa
article Suriene
and the commence
de future époner apporte en mariage et
de ses gains et él arques
La future épance apporte en mariage et se constitue en son comme lu provenant de ses gains et éparques luiges des robes luiges vertaments et bijour à l'usage de sa
luges vertaments et bejour à l'usage de da

Acte non archivé transmis par Me MATHIEU, notaire à Treffort - page 1/2

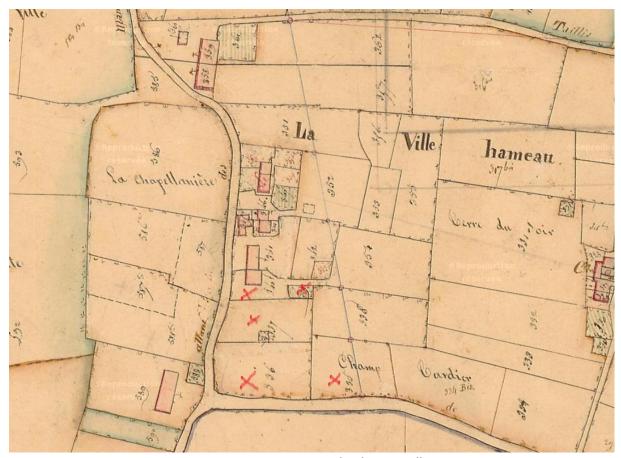
Les futurs époux adoptent le régime de la communauté réduite aux acquêts. La future épouse se constitue uniquement un trousseau composé de vêtements, linges et bijoux « mais évalué amiablement [...] avec le cabinet servant à renfermer ledit trousseau à 200 francs ». Le futur époux se constitue un vestiaire d'une valeur de 100 francs et divers objets mobiliers (meubles, matériel et outils agricole, bestiaux) le tout pour une valeur de 2000 francs.



AD 01 - 3 E 15817 page 1/2

Les futurs époux adoptent le régime de la communauté réduite aux acquêts. La future épouse se constitue un trousseau d'une valeur « estimé amiablement » à 250 francs ainsi que les successions de ses père et mère. L'époux se constitue aussi un trousseau pour une valeur de 300 francs ainsi qu'un lit garni pour 200 francs et d'une somme de 500 francs. De plus, du fait de sa profession, il amène deux autres lits pour une valeur de 1000 francs en tout.

Annexe 8 : Plan parcellaire de la commune de Bény – partie de la section B



AD 01 – 3 P 4507 – Partie du plan parcellaire

Sur ce plan a été coché les appartenances de Jean Joseph BUARD autour de la maison (parcelle n°340, croix en haut à gauche). Quelques autres parcelles lui appartiennent sur le territoire de la commune et une sur la commune de Villemotier, uniquement des terres.

Sur la parcelle cochée en bas à droite, on peut voir le passage d'une ligne électrique à travers le champ (parcelle n°335). Cela a été acté le 01/03/1920 et pour laquelle Hippolyte BUARD touche quinze francs pour support, trois francs pour parcelle traversée et trois francs pour support de la ligne téléphonique.

Annexe 8bis : Transcription hypothécaire pour le passage d'un ligne électrique et téléphonique

138 33920 976	2 113 ( Non s du propriétaire) Manifer Duard
15 46:4	polyte propose traine demourant a la Ville (Bepy).
- O. Cariffy	
	Situation des was unauther : Tolony
	Irix Luinze frances pour support, trais fraus pour
10 Mind	celle traversed on il u'y a por de support et trois
30 F 734	is pour left fullet he dit hely we the Soly fate and good of
	Little Start en trais exerciplacides a Bingle trais
le'no	ier wil very cent vin at the
	" Sures ling plants pathe a the energia to the wit et a large contra
course	grance to some or player set de trais hurca,
30	Mention d'essueg intresuent Enrey; the a Colique
l. 21	Chief the state of
Wang St	risaper fe Bries will herefact vingt et un folioquede
neup	menero trois cost dia neif; rea un from raince
i elas	times (signé) illésible mont
	Le propriétoure Lu et approuvé (signe) Eté
40 Bus	and Terre la Sacricta Bran at affection and frigner / John
	the state of the s

AD 01 - Transcriptions - Bureau de Bourg - Volume 1803 Article 113

#### VI – Conclusion - Méthode - Remerciements

Tout part de la famille. Pour débuter la construction de ce travail, je n'ai pas dérogé à la règle. Je me suis servi des recherches déjà effectuées par Bernadette FEILLENS qui a compilé de nombreux faits et de nombreux documents avant que je ne m'immisce dans sa famille. Je tiens à la remercier en tout premier lieu, pour son amitié et son sens du partage. Ceci n'est que le début d'un travail que je me suis promis de faire avec elle, pour pouvoir à mon tour partager ce que j'ai appris ces derniers mois et lui faire découvrir la vie Bény de ses ancêtres, que je partagerai volontiers avec son frère Michel et sa femme qui m'ont si chaleureusement accueilli lors de mon passage en Bresse.

Aussi importante l'aide soit-elle, sans méthodologie de travail, elle aurait été gaspillée. Cette formation m'a apporté beaucoup de choses positives. L'une d'elles a été d'avoir un double enseignement, le théorique à l'université et le pratique en stage, l'ensemble prodigué par Stéphane COSSON, chercheur passionné et passionnant enseignant. Les quelques mois partagés ensemble m'ont apporté bien plus qu'un simple savoir. Certes, je suis devenu au fil des semaines un meilleur chercheur grâce à ses nombreux conseils. Mais j'ai trouvé en plus une personne qui m'a tendu une main dans un moment où j'en avais grand besoin. J'espère sincèrement que sa vision de partage et sa grande générosité saura entraîner les prochaines promotions dans une généalogie rigoureuse et éthique mais surtout permettra de développer le sens du partage et de la transmission qui lui tient à cœur.

Grâce à cet enseignement, j'ai découvert les différentes séries des Archives départementales, de l'immensité de l'enregistrement au labyrinthe des hypothèques, de la série militaire et ses registres matricules ou liste de contingents aux actes de justice les plus variés, du cadastre aux recensements divers. Et que serait un généalogiste sans les minutes notariales, véritable mine d'informations en tout genre, de celle qui nous intéresse de prime abord, la filiation, aux petites précisions qui nous paraissent aujourd'hui superficielles mais tellement drôles! En appliquant ces connaissances, de petites pépites se sont aussi glissées dans ce travail.

Enfin, pour finir, quelques mots à propos de la famille, encore, mais de la mienne cette fois-ci. Un proverbe chinois dit que quand tout va mal, on ne peut compter que sur sa famille. Même si d'autres personnes se sont montrées bienveillantes à mon égard, la famille est le premier endroit où l'on se réfugie. Alors, pour eux, pour ma mère, mon père et pour mon frère, je ne dirai jamais assez merci.

Il ne reste qu'à repartir au travail, à retrouver tous ces ascendants, les miens ou d'autres, qui n'attendent que d'être réveillés au fond d'un registre poussiéreux qui n'a pas vu le jour depuis longtemps. Et qui sait, faire peut-être une belle rencontre... La généalogie réserve tellement de surprises...